

Châtel-St-Germain

www.chatel-saint-germain.fr



Bulletin municipal
Juillet 2009



Tennis

Repas des anciens

Feu de la St-Jean

SIVT

Fête de l'été

US Châtel

Vide greniers

Bibliothèque

Fête des écoles

Cadre de vie

ACCAV

APS

CLSH



Châteloises, Châtelois et Chers concitoyens,

L'hiver que nous venons de quitter restera gravé dans les mémoires comme étant le plus long et le plus rigoureux de cette décennie. La chape pesante de la crise n'a d'ailleurs fait qu'alourdir cette morosité ambiante. Et puis le printemps est apparu, déridant les visages, offrant ses bouquets de fleurs multicolores et odorantes, annonçant dans la joie et la sérénité la récolte abondante des fruits de l'été.

J'ose espérer que cette ambiance estivale va rejaillir sur chacun d'entre nous. Certes votre conseil municipal, s'il suit effectivement le rythme des saisons n'a pas hiberné pour autant. Au contraire les réunions de travail des différentes commissions se sont succédé et des projets d'importance ont largement dépassé le stade de l'éclosion ou de la floraison au printemps afin de prendre vie dès cet été.

A travers ces propos, aucune allusion aux travaux dans l'immeuble communal au 4, rue de Lorry. La parfaite coordination entre les différents corps de métiers, a permis, sans aucune interruption, même au plus fort de l'hiver, de livrer l'ensemble, avec pratiquement un trimestre d'avance. D'aucuns parlent ici d'une réussite exemplaire. Force est de reconnaître que l'ensemble représente un caractère original souligné par la parfaite harmonie des matériaux. Par contre un autre bâtiment a alimenté la rumeur durant ces derniers mois : le 46, rue de Verdun. A ce sujet, rien n'est plus aisé que d'expliquer la vérité. Alors c'est vrai : la commune a favorisé l'acquisition directe de cet immeuble par l'O.P.A.C. de Metz. Pourquoi ? Parce que la population Châteloise est vieillissante et que le prix du foncier devient exorbitant. Seule la création de logements locatifs permet d'accueillir de jeunes ménages susceptibles de pérenniser nos écoles et nos associations. C'est vrai, je me suis battu contre les architectes de tout poil afin d'obtenir une construction plus « traditionnelle » et cela m'a valu le qualificatif de ringard. C'est vrai, un premier permis de construire a été accordé mais la maison s'est révélée sans fondations suffisantes. C'est vrai, un permis de démolir a été demandé et accepté. C'est vrai, l'immeuble d'angle sera reconstruit à l'identique mais en limite de propriété en y réinsérant toutes les pierres de taille (portes, fenêtres, ...).

C'est vrai, cette nouvelle construction nécessitera un renforcement de l'alimentation électrique depuis le transformateur de la « clouterie ». C'est vrai, nous profiterons de l'existence de la tranchée pour enfouir les réseaux secs sur ce tronçon de la rue de Verdun.

Nous enfouirons également les réseaux secs depuis l'entrée sud du village jusqu'à la rue du Château. Ces travaux complèteront l'aménagement prévu dans ce secteur : création de nouveaux îlots de sécurité, passages piétons, stockage tourne à gauche, passages surélevés, prolongement et sécurisation de la piste cyclable existante. L'entrée nord du village (côté Amanvillers) s'ornera d'un îlot central arbustif au niveau de la pisciculture. Les deux premiers croisements sur la RD643 (ex RN43) bénéficieront d'un plateau surélevé ralentisseur.

Dans ces deux cas, l'aspect paysager (plantations, fleurissement) n'a pas été négligé et j'ose affirmer que nous travaillons ensemble à l'amélioration de notre cadre de vie. Malgré cela, je déplore toujours l'incivisme récurrent et chronique de certains de nos concitoyens. Malgré la mise à disposition de sacs plastiques (à retirer à la Mairie) et la répartition sur l'ensemble du territoire communal d'une vingtaine de bacs de récupération de déjections canines, il est toujours nécessaire dans certains quartiers, de slalomer entre des monticules d'aspect, de forme, de couleur, et de consistance différentsapparemment non démunis de charme pour certains amis des chiens. Mais cela maintient le promeneur attentif et concentré !!!

L'aménagement sécuritaire aux abords des écoles des Chauvaux, a lui, été différé. Depuis deux mois les parents testent des sens de circulation provisoires. Une enquête sera menée après cette expérience et les conclusions permettront la réflexion à l'aménagement nécessaire... l'an prochain.

La commission PLU créée à l'automne s'est réunie régulièrement au rythme de deux fois par mois. Le diagnostic de la situation actuelle, le PADD (Projet d'Aménagement du Développement Durable), le document d'orientation majeur, l'étude des zones concernées, ont largement dépassé le stade de l'ébauche. La délibération initiale a été prise lors du Conseil du 16 juin. Elle précise la motivation de la mise en révision et les modalités de concertation avec les administrés. Cette phase sera calée sur le dernier trimestre de l'année 2009.

Pour revenir à la métaphore initiale, notre conseil municipal, comme le laboureur a préparé son terrain en hiver, semé au printemps et les fruits récompensant tous ses efforts seront disponibles dès la fin de l'été. Eté que je vous souhaite le plus agréable possible sous d'autres cieux pour certains ou à Châtel où il fera toujours bon vivre.

Bonnes vacances!

Robert MARCHAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2008

- Réalisation d'aménagement de voirie : mission de maîtrise d'oeuvre
- Réalisation d'aménagement de voirie : levées topographiques
- Placement de trésorerie
- Révision du prix des baux de location de la chasse communale
- Fixation tarifs communaux - modification des loyers et tarifs
- Subventions pour séjour en classe de neige ou de découverte
- Attribution de subventions
- Recensement général de la population
- Personnel communal : modification du montant de la prime de fin d'année
- Adhésion de 2 nouvelles communes au SIVT du pays messin
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de service
- Délégation du conseil municipal au maire - communication
- Contrat d'entretien des locaux
- Terrain de football : demande de subvention
- Informations

SEANCE DU 24 MARS 2009

- Compte administratif 2008
- Compte de gestion 2008
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008
- Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2009
- Vote du budget primitif de l'exercice 2009
- Maison 4, rue de Lorry - lot n°3 - avenant n°1
- Modification du tableau des effectifs de la commune
- Mise en place du taux de promotion dans le cadre des avancements de grade
- Contentieux syndicat Albert Camus
- Vacances funéraires
- Bibliothèque - modification des tarifs
- Attribution de subvention
- Vente d'un délaissé de lotissement
- Cession d'un terrain
- Convention chemins de randonnées sur terrains militaires
- Convention d'entretien et de balisage
- Classement - déclassement de chemins
- Motion communes forestières
- Retrait d'un cinquième poste à l'école élémentaire
- Délégation du conseil municipal au maire - communication

SEANCE DU 26 MAI 2009

- Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, économique, financière et juridique nécessaires à la mise en oeuvre de la procédure d'attribution relative à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit
- Crédits scolaires
- Attribution de subventions
- Renouvellement du revêtement du terrain synthétique du stade
- Demande de subventions
- Délégation du conseil municipal au maire
- Communication

SEANCE DU 16 JUIN 2009

- Enfouissement de réseaux secs rue de Verdun
- Sécurisation entrées agglomération rue de Verdun
- Fournitures repas périscolaires : nouveau contrat
- CLSH : tarifs nouvelles activités
- Modification tableau des effectifs
- Plan local d'urbanisme : délibération initiale
- Convention U.R.M.
- Immeuble 4, rue de Lorry : mission Guerbert
- Délégations consenties au Maire
- Divers - Informations

SEANCE DU 30 JUIN 2009

- Séance du 30 juin 209
- Modification de la répartition des sièges au sein de la CA2M
- Logements communaux :
 - révision loyer 1, rue de Bonne Fontaine
 - fixation loyers 4, rue de Lorry
- Placement de trésorerie
- Convention PACT
- Soumission au régime forestier de deux parcelles
- Acquisition de terrains
- Délégations consenties au Maire
- Divers - informations

État-civil

NAISSANCE :

BASSOMPIERRE Jérémy,
le 21 décembre 2007
HUMBERT Anna,
le 23 décembre 2007
SCHNOTZ - DÉCHAMBENOÏT Perrine,
le 24 décembre 2008
NOËL Jeanne, le 23 janvier 2008
WAGNER Eléonor, le 1^{er} mars 2008
DONVAL Erwan, le 18 mars 2008
LIRETTE Manon, le 9 avril 2008
SAGE Edouard, le 12 mai 2008
CESTARO Elia, le 31 juillet 2008
FARJOT Chade, le 12 août 2008
BERTIN - HERVÉ Bertille, le 3 août 2008
DEVAUX Liam, le 8 octobre 2008

MARIAGE :

BARRE Gilles - **GEBUS** Adeline,
le 5 avril 2008
FABISIAK Alain - **MONICO** Isabelle,
le 5 juillet 2008
PEISERT Roland - **KRZYWIZNIAK** Laurence,
21 juin 2008
GOULLET Xavier - **RASSENEUR** Clémentine,
le 5 juillet 2008
MARCK David - **PAYAN** Frédérique,
le 19 juillet 2008
PIGNET Eric - **BAI** Xue,
le 3 août 2008

DECES dans la commune :

VIOT Jacques, le 16 juillet 2008
FORET née **RENAUDIN** Odette,
26 novembre 2008

DECES à l'extérieur de la commune :

BARADEL Clovis,
le 5 janvier 2008
CRUGNOLA Armand,
le 19 janvier 2008
FAFET née **POPADJAC** Hélène,
le 2 mars 2008
LAFFONT née **HAZARD** Marie,
le 16 mai 2008
LAMIABLE née **LIPOWICZ** Thérèse,
le 18 juillet 2008
BOUDAS Jean,
le 21 juillet 2008
RIVIÈRE Bernard,
le 27 juillet 2008
HUMBERT Jean-François,
le 2 août 2008
CHANTEMARGUE Pierre,
le 3 août 2008
DISTEL Marcel,
le 19 septembre 2008
WORMS Jean,
le 20 septembre 2008
BURGER née **FREGONA** Jocelyne,
le 3 novembre 2008
LECOMTE Louise
le 26 décembre 2008

*Suite à un problème informatique,
l'Etat civil de 2008 était incomplet.
Pour cette raison nous le publions à
nouveau corrigé dans ce bulletin
de juillet.*

Le compte administratif 2008 (bilan des recettes réelles et des mandats émis) dégage :

- En Fonctionnement un excédent de 205 106,52 euros
- En Investissement un excédent de 72 436,45 euros

Mais s'il paraît évident que les comptes soient arrêtés annuellement pour la section de fonctionnement (il ne peut y avoir de report d'une année sur l'autre), il est indispensable d'y inclure les restes à réaliser (programmes en cours de réalisation) au niveau de l'investissement.

Ceux-ci, y compris l'excédent 2008, s'élèvent à :

- En dépenses à 869 256,67* euros
- En recettes à 770 929,41* euros
- Soit un déficit de 98 327,26* euros

Ce dernier est équilibré par l'excédent de fonctionnement de 2008. Il reste alors la possibilité d'affecter le résultat global du compte administratif 2008 soit 205 106,52 euros - 98 327,26 euros = 106 779,26* euros d'excédent cumulé au programme d'investissement du budget primitif 2009.

* vous retrouvez ces sommes au budget primitif

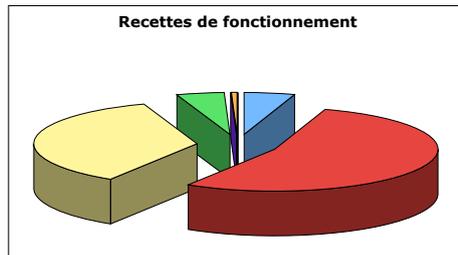
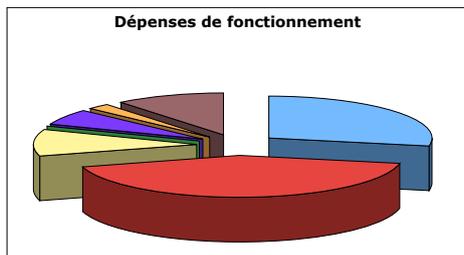
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges de gestion générale	307 000 €
Personnel	465 300 €
Charges affectées (indemnités, collèges, CCAS)	110 550 €
Subventions aux associations	
Charges financières (intérêts des emprunts)	69 000 €
Autres charges (viager centre socioculturel)	22 000 €
Autofinancement des investissements	119 485 €
Total	1 093 335 €

Recettes

Produit des services	55 350 €
Impôts et taxes	588 283 €
Dotations (Etat)	392 202 €
Produit d'exploitation	50 000 €
Remboursements	500 €
Produits financiers	6 000 €
Produits exceptionnels	1 000 €
Total	1 093 335 €



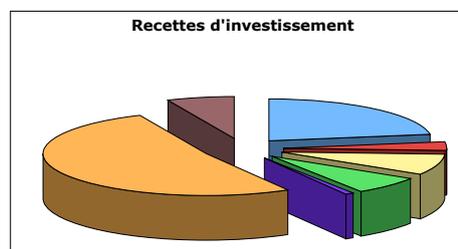
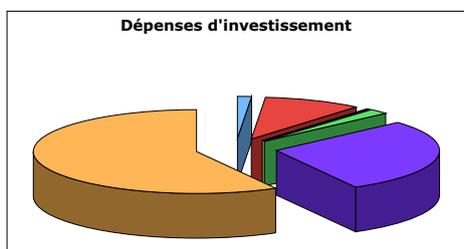
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Frais d'études	20 000 €
Remboursement d'emprunts	145 000 €
Immobilisations (terrains, matériels, mobiliers)	3 868 €
Bâtiments	30 000 €
Travaux - Voirie	427 278 €
Reprise des investissements 2008 non réalisés ou en cours	869 257 €
Total	1 487 667 €

Recettes

FCTVA + TLE	333 000 €
Subventions (département)	50 000 €
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	119 485 €
Excédent 2008 affecté	106 779 €
Créances diverses	9 146 €
Reprise des investissements 2008 en cours non encore réalisés	770 929 €
Part de l'excédent de fonctionnement permettant d'équilibrer le programme d'investissement en cours	98 327 €
Total	1 487 667 €



La Télédistribution et le «Triple-Play» sur notre commune.

Rappel :

Le réseau de télédistribution de Châtel a d'abord été réalisé puis géré par la « régie » de Montigny en **1986**, puis la Société « lorraine citévision » en **1988**, puis France Télécom via ses filiales TDF câble-Est et France-télécom-câble en **1995** jusqu'en 2001.

En 2001, la convention initiale, apparentée à une Délégation de Service Public (DSP) étant arrivée à son terme, la commune refusa la nouvelle convention de TDF, qui poursuivait néanmoins son service, y compris son service internet via le câble (Wanadoo).

Entre 1995 et 2001, la technologie « internet » s'est également développée via l'ADSL par France-télécom, ainsi que les offres numériques en télévision (modulocable - modulonet).

Cette situation a perduré jusqu'en **mars 2005**, date à laquelle « France-télécom-câble » a été absorbé dans une nouvelle société : YPSO-France », composée de :

- Numéricable - France-télécom-câble - et TDF-câble, prenant le nom commercial de « NUMERICABLE ». Parallèlement à ceci, dès 2001, les réflexions se développèrent sur les « technologies de l'information et de la communication » (remarque : et la création de la CA2M en 2002).

Une structure impliquant les collectivités territoriales fut créée en **2001** la **CNIE** (Communauté Numérique Interactive de l'Est) pour participer aux études de « capillarité » (quantité et importance des points fédérateurs de raccordements possibles) d'une desserte par un Réseau Haut Débit.

Le Conseil Général, **en juin et décembre 2001** décida de constituer une SEML pour la réalisation d'une infrastructure (Backbone ou épine dorsale) en fibre optique susceptible de desservir l'ensemble du département.

En novembre 2001 et **janvier 2002**, les travaux furent lancés pour la réalisation d'une infrastructure de Télécommunication Haut Débit. Marché signé pour la conception-réalisation en **juillet 2004**.

Fin 2005, l'exploitation et la gestion du réseau, maintenant appelé RHD (réseau haut débit), a été confié en DSP (délégation de service public) à la société « L-D Collectivité » (Louis-Dreyfus collectivité) filiale de Neuf-Cegetel.

L-D Collectivité a elle-même constitué une nouvelle société pour la gestion et l'exploitation : **MOSELLE-TELECOM**.

La mise en œuvre de cette exploitation passe par le raccordement des NRA (noeuds de raccordement d'abonnés) de France-télécom au RHD, et l'accès au dégroupage ainsi que la possibilité du choix d'un fournisseur d'accès :

AOL - C I - Darty-box - Free - 9Cegetel - SFR.....

Info pratiques



Numéros d'urgence :

SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Urgence européen	112
Médecins de garde en Moselle	0820 33 20 20
Centre d'hébergement d'urgence pour sans abris	115
Centre anti-poison de Nancy	03 83 32 36 36
Hôtel de Police 10, rue Belle-Isle - Metz	17 ou 03 87 16 17 17
Gendarmerie Nationale 6 rue Clemenceau 57130 Ars-sur-Moselle	03 87 60 63 93

Parallèlement à la réalisation, puis à la gestion du RHD par DSP du département, la CNIE relança les collectivités territoriales en Moselle pour les « intéresser » au RHD et les sensibiliser aux potentialités du « numérique ».

La question qui se trouve posée aujourd'hui est :

« Quel fournisseur d'accès va se raccorder sur les points fédérateurs et prolonger la fibre optique jusqu'à l'abonné ? »

Les habitants des communes sont tous dans la même situation en regard de l'accès à la télévision, à internet, au «triple-play» (télé-internet-tel.), soit par le câble, par l'adsl avec un fournisseur d'accès, en dégroupage partiel ou total, ou conjointement avec le câble et un fournisseur d'accès selon les foyers et les possibilités de réception.

Plusieurs communes se trouvant sans convention ont décidé de créer un groupement de commandes pour les marchés d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, économique, financière et juridique, nécessaires à la mise en œuvre de la procédure d'attribution relative à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit.

Le conseil lors de sa séance du 26 mai 2009 décide de poursuivre la gestion du service public local de communications électroniques et de communication audiovisuelle et son évolution vers le très haut débit. Approuve la convention constitutive du groupement de commandes. Approuve la désignation de la commune de Marly en qualité de coordonnateur du groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention constitutive et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La **CNIE** propose d'accompagner ces communes n'ayant plus d'engagement avec la société « Numéricable » de reprendre leur réseau pour le remettre en DSP (un peu comme le département avec L-D Collectivité) après définition d'un « cahier des charges » pour la fourniture de services numérique de communication audio-visuelle.

Panneau d'affichage

En décembre 2008, la commune a investi dans un panneau d'informations électronique situé près du square du chemin des Dames, à l'entrée de l'agglomération. Plus de 220 messages ont transité sur ce panneau depuis janvier en donnant une information rapide à nos administrés. Ces informations vous pouvez les retrouver en temps réel sur le site internet de la commune.
www.châtel-saint-germain.fr

Il suffit de cliquer en page 2 sur [Bulletins municipaux et informations diverses](#)
Puis sur [Cliquez ici pour obtenir les dernières informations sur la commune et du panneau lumineux](#)
Sur la page suivante [Cliquez sur Informations \(Châtel Saint Germain\)](#)

Les messages du panneau s'afficheront les uns après les autres
Pour sortir, fermez la fenêtre

Sortie des Maires et Adjointes du canton d'Ars sur Moselle



C'est à Lessy que les Maires et Adjointes du canton se sont donné rendez-vous cette année pour y découvrir le patrimoine local. Michel François et son conseil ont guidé les élus à la découverte de leur village.

M. Jean-Marie Reitz, historien local commenta avec brio le passé de Lessy. Le parcours mena les invités à travers le village ce qui permit à certains de découvrir ou de redécouvrir les sources de la commune et notamment les sources des Bassières. Celles-ci alimentèrent de nombreuses fontaines de la ville de Metz de 1735 à 1866. Après un détour par la maison Ste Anne, les élus ont été conviés à déjeuner à l'Institut Piliâtre de Rozier.

L'après-midi s'est achevée à Châtel par une visite de la nécropole mérovingienne et de la toute nouvelle salle de sports du Saulcy.



Les travaux de réhabilitation de la maison du 4, rue de Lorry se terminent comme prévu. Trois appartements seront loués et deux salles communales mises à disposition de la Mairie. Un parking de 17 places jouxtant cette maison va être réalisé et permettra de proposer quelques places de stationnement supplémentaires non négligeables les jours d'affluence au centre socioculturel.

La commission PLU (plan local d'urbanisme) se réunit tous les quinze jours depuis le mois de novembre 2008 et réfléchit sur le devenir urbanistique et le droit du sol de la commune.

Une délibération a été prise en juin pour officialiser la modification du POS (plan d'occupation des sols) en PLU. La commission a proposé au conseil d'ouvrir certaines zones à urbaniser à court, moyen et long termes.

ATTENTION !

Des changements importants pour les transports à la rentrée de septembre ! Suite à la décision du Conseil Général de ne plus desservir, dans le cadre de son nouveau schéma départemental de transports interurbains, 20 communes de Metz Métropole, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, par délibération en date du 25 Mai 2009, a décidé de mettre en place à partir du 1^{er} Septembre 2009 les dessertes suivantes :

- Châtel-Saint-Germain : basculement des services de la ligne 5 b, dite de « Maisons Neuves » à Rozérieulles à Châtel-Saint-Germain et création de services directs en remplacement des lignes TIM 68 et 133
- mise en place de services scolaires à destination du Collège A. Camus à Moulins Les Metz

Conséquences directes :

- Les lignes TIM et certains arrêts spécifiques n'existeront plus, seuls les TCRM fonctionneront aux arrêts actuellement desservis avec une meilleure fréquence.
- aucun changement pour les transports à destination du Collège.

Les services des TCRM vous communiqueront l'information des nouveaux horaires dès qu'ils seront publiés.

Hector

C'est avec plaisir que le village a accueilli le fantaisiste Hector Le Lorrain venu raconter des scènes de vie d'autrefois dans les campagnes avec le pépé, la mémé, la tante Jeanne et bien d'autres. Les spectateurs présents ont apprécié son humour et ont passé de bons moments.



Suppression de classe en école élémentaire

Suite à la baisse des effectifs un poste d'enseignant a été retiré à l'école de Châtel, c'est en l'occurrence Madame Gryta, la dernière arrivée dans l'équipe pédagogique qui va rejoindre l'école élémentaire de Moulins. Le Maire, les membres de la commission des affaires scolaires, ses collègues enseignants et le personnel scolaire et périscolaire se sont réunis pour la remercier de ses huit années au service des enfants de notre village. Ce fut également l'occasion de remercier Laurence qui depuis trois ans assistait les directrices des deux écoles dans leurs tâches administratives et dont le contrat n'est pas renouvelé par l'éducation nationale. Elle aidait également au service périscolaire, employée par la mairie.





La mise en place d'un centre de loisirs pendant les périodes de vacances d'hiver et de printemps a été concluante puisque les effectifs de fréquentation sont de 21 enfants pour février et 27 enfants en avril. Le principe sera donc reconduit en prévoyant toujours l'organisation du centre sur la première semaine des vacances.



Vide-greniers



Une fois de plus, le succès était au rendez-vous, en témoignent le nombre très important d'exposants, et l'affluence des badauds. Si une fanfare a rythmé les rues de Chatel tout au long de l'après-midi, il a fallu, une fois n'est pas coutume, composer avec la pluie qui n'a pas réussi à entamer le moral des bénévoles. Cette manifestation qui réunit toutes les associations de Chatel et la municipalité reste un temps fort de la vie de notre village.



Ados

Laurent Bourhoven et Aurélie Coluccia ont permis aux ados de se retrouver entre eux en organisant une soirée pendant les vacances d'avril. Ils les ont emmenés au bowling d'Augny.

Les jeunes étaient très contents de leur soirée et attendent la prochaine sortie avec impatience, car les idées ne manquent pas !

C'est pourquoi la municipalité leur propose : **ANIM - ADOS**

Le mini camp de Favières 4 jours 3 nuits du 27 au 30 Juillet. Déjà 13 inscrits ! il y a encore des places disponibles !

Châtel Détente

Au terme d'une année de rendez-vous lors des marches, des jeux de société ou des sorties organisées, les membres du club Châtel-Détente se sont retrouvés pour partager une « grillade » avant la trêve de l'été.

Occasion pour chacun d'élargir son horizon. La journée reste très appréciée pour la franchise et la simplicité des rencontres renouvelées, ainsi que pour la participation matérielle au repas.



La batterie de Châtel-St-Germain dans la vallée de Montvaux

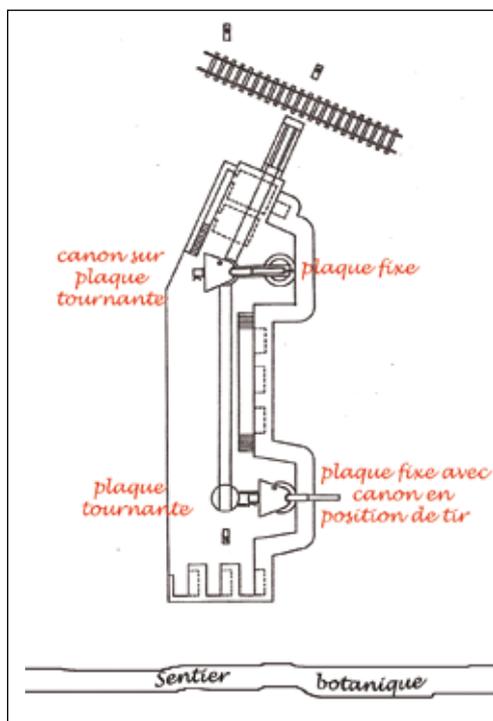
Entre 1907 et 1910 les Allemands ont installé autour de Metz une dizaine de batteries pour des canons de calibre 15 cm. C'est ainsi qu'ils ont aménagé deux batteries le long de la voie ferrée dans la vallée de Montvaux, l'une sur le ban de Châtel, l'autre sur le ban d'Amanvillers, chacune pouvant recevoir deux canons. La portée de ces canons était de 15 km, ce qui permettait d'atteindre la vallée de l'Orne et notamment le nœud ferroviaire de Jarny-Labry. Un plan détaillé de la batterie de Châtel a été publié dans l'ouvrage de Rémi FONTBONNE sur « Les fortifications allemandes de Metz et de Thionville 1871-1918 » paru en 2006 aux éditions Serpenoise (le schéma ci-contre est extrait de cet ouvrage).

La configuration de la vallée a conduit à la réalisation de dispositifs assez complexes pour pouvoir installer et orienter rapidement les canons amenés par train. Ainsi chaque batterie est équipée d'un premier rail perpendiculaire à la voie ferrée, puis après une première plaque tournante d'un rail d'une direction différente sur lequel se greffent deux rails perpendiculaires pour atteindre des plaques de tir fixes. Les canons, après enlèvement de roulettes escamotables, étaient boulonnés sur ces plaques fixes. Sur la batterie d'Amanvillers la majorité de ces boulons sont encore en place. La manœuvre des canons nécessitait l'aménagement de solides points d'ancrage. De gros anneaux métalliques sont encore en place, notamment sur les blocs en béton le long de la voie ferrée à Châtel.

Les plaques tournantes sont équipées d'encoches pour recevoir un verrou solidaire de l'assise fixe. Ainsi la première plaque tournante depuis la voie ferrée (desservie par trois directions de rails) est munie de 6 encoches. Théoriquement 3 auraient suffi mais si le canon était dans la mauvaise direction sur le wagon ce dispositif permettait de faire un demi-tour sur la plaque tournante. Réalisation complexe puisqu'une des encoches réalisée en usine a été rebouchée, une nouvelle ayant été « bricolée » grossièrement, sans doute sur place !

Ce dispositif de plaques tournantes devait être particulièrement solide pour supporter le poids des canons de ce calibre et ne semble pas connu ailleurs. Ceci a conduit l'Association pour la Découverte de la Fortification Messine (ADFM) à étudier à fond ce dispositif. L'opération a consisté à soulever et à déplacer la première plaque tournante (après l'échec d'un essai sur la deuxième plaque tournante). Sous la plaque tournante se trouve un chariot de forme hexagonale et muni de six bras équipés de gros galets en fonte maintenus par une rondelle et une goupille. Le fond de la cuve est équipé d'un rail circulaire et d'un pivot central. Le chariot support et la plaque tournante sont guidés par ce pivot central, le poids étant reporté sur le rail circulaire. Il s'agit d'une espèce de gros roulement à billes.

Les photos ci-dessous montrent les moyens mis en œuvre par l'ADFM : portique, palan, treuil, rouleaux, etc. Une tâche particulièrement laborieuse a consisté à débloquer les six galets de roulement et à remplacer les goupilles centenaires du chariot support. Toutes les pièces ont été graissées avant remontage et avec un peu d'effort on peut faire tourner la plaque, après ouverture du verrou !



Convention sentiers



LES SENTIERS DE PROMENADE DE CHÂTEL SAINT GERMAIN

La commune de Châtel a créé au fil des ans un certain nombre de sentiers de promenade :

- la « **promenade de Montvaux** » correspondant à l'ancienne voie ferrée, promenade prolongée par les municipalités de **LESSY** et d'**AMANVILLERS**,
- le **sentier botanique**, avec édition d'un « **topoguide** »,
- **7 sentiers identifiés par des pictogrammes** d'animaux ou de plantes (*fiches en mairie*).

Au total cela correspond à environ 70 km. Malgré la motivation et le temps passé par les employés communaux pour le balisage et l'entretien de ces sentiers, on note une certaine insatisfaction des usagers qui trop souvent se retrouvent à des endroits imprévus. Il se trouve que le **Club vosgien** procède au balisage et à l'entretien de sentiers soit en son nom propre, soit pour le compte de la **CA2M**, parcours identifiés dans la « **carte des balades nature** » disponible en mairie. Une partie de ces parcours coïncide avec les sentiers communaux. La commune a saisi cette opportunité pour confier le balisage et l'entretien des 7 sentiers communaux également au Club vosgien.

A cet effet **une convention a été signée le 31 mars** dernier avec Madame ALBERTINI, (photo ci-dessus) présidente de la section messine du Club vosgien. La rémunération du Club vosgien a été fixée à 1166 €, pour la première année et à 583 € par an pour les années suivantes. La remise à niveau du balisage et des parcours vient d'être achevée sous la conduite de Monsieur FALKENRODT et **a été réceptionnée le 2 juin**. Il convient de noter que le recours à une grande fédération de randonneurs comme le Club vosgien permet de satisfaire aux critères de qualité préconisés par le Comité Départemental du Tourisme, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'un balisage homologué.

Une partie de ces promenades se situe sur des terrains militaires. Des chemins de contournement avaient bien été réalisés en remplacement des chemins ruraux ou des « **vieilles routes** » dont la commune avait été expropriée au moment de la construction des forts il y a un peu plus d'un siècle. De fait l'utilisation de ces chemins a été interdite en raison de leur incorporation dans le domaine militaire. La commune vient d'obtenir de la part de l'autorité militaire l'autorisation « **d'occupation temporaire** » sur des parcours dûment balisés, moyennant une redevance annuelle de 240 €. Ce balisage vient d'être réalisé par le Club vosgien et **vous pouvez parcourir ces sentiers sur terrain militaire en toute légalité**.

Cependant ne quittez pas les itinéraires balisés, les zones fortifiées pouvant présenter de sérieux dangers.

Une journée de découverte de l'ensemble des sentiers est programmée le dimanche 13 septembre.

Commémorations de la journée des déportés et de la victoire du 8 mai 1945

L'UNC Châtel-Lessy reste très attachée aux commémorations de la journée des déportés et du 8 mai, victoire 1945, et remercie les participants, trop peu nombreux il est vrai, tant parmi ses adhérents que dans la population locale. Nous n'avons pourtant ce cesse de rappeler à chaque occasion cette douloureuse période de notre histoire où chacun se méfiait de son voisin de peur d'être dénoncé à l'occupant avec ses douloureuses conséquences ; années de guerre sans pitié, restées gravées dans nos mémoires pour qu'il n'y en ait pas d'autres, où des millions de personnes ont été déplacées, enfermées dans des camps, affamées, obligées à travailler souvent jusqu'à épuisement complet et la mort.

L'oubli s'installe trop vite et le 8 mai est souvent considéré par beaucoup pour un jour de congé sans contraintes.

Nous apprécions pleinement la participation des enfants des écoles de Châtel, sous la direction de M.FOGELGESANG, pour leur présence et leur brillante interprétation du chant des partisans et bien sûr de la Marseillaise qu'ils maîtrisent parfaitement.

Deux médailles du mérite UNC ont été remises le 8 mai, à M.LAMBINET et M.THOMAS, pour respectivement trente et vingt neuf années de fidélité à notre association.



Bibliothèque

Votre Bibliothèque prend ses horaires de vacances à partir du 1^{er} Juillet jusqu'au 11 Août

Les permanences seront tenues aux jours suivants :

Mardi : 16 H à 19 H

Samedi : 14 H à 17 H

FERMETURE TOTALE : DU 12/08 AU 28/08

Réouverture aux horaires habituels à partir du 29/08



A l'occasion de l'exposition sur l'Afrique organisée par la bibliothèque municipale, en janvier 2009, un conteur sénégalais a fait chanter et danser les élèves de l'école.

Sortie de fin d'année au village des vieux métiers à Azannes (Meuse) : les élèves posent au pied du moulin.



Jets de nourriture aux animaux.

Mars 1985

Article 120

REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Protection contre les animaux errants, sauvages, ou redevenus tels.

Il est interdit de jeter ou de déposer en tous lieux et établissements publics, jardins, parcs, bois, promenades, cimetières, etc., des graines ou toute nourriture susceptible d'y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons.

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage, d'attirer les rongeurs, ou de compromettre les parterres et plantations.

Les propriétaires d'immeuble et de tous établissements publics ou privés ou leurs représentants doivent faire obturer ou grillager toutes les ouvertures susceptibles de donner accès aux rongeurs, aux chats et aux pigeons et de permettre la nidification de ces derniers. Ces dispositifs sont tenus constamment en bon état d'entretien. Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit susceptible de causer une nuisance ou un risque de transmission de maladies à l'homme ou à l'animal.

Les propriétaires d'immeubles et de tous établissements publics ou privés ou leurs représentants doivent faire procéder à la capture des pigeons et des chats errants en vue de les transférer dans les lieux autorisés ou de les détruire selon la réglementation en vigueur (1), sans que l'ordre public ne soit troublé et qu'aucun dommage ne soit causé à un tiers.

L'utilisation éventuelle de produits médicamenteux devra, dans tous les cas, respecter les dispositions du Code de la Santé et notamment celles des articles L610 et L611.

Les façades et parties d'immeubles souillées seront nettoyées et éventuellement désinfectées.

(1) Article 564 du Code Civil - 202, 203, 205, 213, 232/2 du Code Rural. Arrêté ministériel du 8 juin 1961 portant règlement sur la police de la chasse.

Couscous

Les paroissiens de Châtel et leurs amis des communes environnantes se retrouvent chaque année au centre socioculturel, un dimanche de février, pour partager un bon couscous mitonné par Robert Stémart et servi par les membres du Conseil de Fabrique. Les bénéfices de cette journée servent au financement de travaux à l'Eglise.



Agenda

27/07/09	9h à 11 h parc centre socioculturel Prise d'Armes du Régiment Médical
02/08/09	Cérémonie du centième anniversaire du Souvenir Français de Châtel
05/09/09	Challenge de pétanque 20 ^{ème} anniversaire
13/09/09	Marche des Familles de la Municipalité en collaboration avec le Club Vosgien
26/09/09	Théâtre avec la Band'role
11/10/09	Marche pour tous de Zig Zag Rando
11/11/09	Cérémonie du 11 Novembre suivie de repas de l'UNC
21/11/09	Bourse aux jouets
04/12/09	Téléthon

Périscolaire

Information aux parents

A partir de la prochaine rentrée scolaire, l'accueil périscolaire du soir sera étendu à 18h30.

Les horaires sont les suivants :

7h30-8h30 11h30-13h30 16h30-18h30

Selon la classe fréquentée les enfants sont pris en charge à l'école maternelle et à l'école du centre.

Le prestataire, fournisseur des repas du périscolaire change. Après presque 20 ans de bons services, l'AMLI cesse son activité de fourniture de repas le 2 Juillet et c'est avec le Relais Vernois que le Conseil municipal a passé un contrat pour les repas des enfants du Centre de Loisirs de Juillet. Celui-ci fournira à la rentrée la restauration scolaire.

Cette société, déjà prestataire des communes de Rozérieulles et d'Amanvillers, nous apportera plus de souplesse dans les commandes ;

Les dossiers concernant le fonctionnement de l'accueil périscolaire et les tarifs sont disponibles en mairie.



Exposition «CALLIGRAPHIE- ENLUMINURES»



De nombreux visiteurs sont venus apprécier la qualité et la diversité des œuvres réalisées par Catherine Matte, Nora Schwartz, Stéphane Alfonsi et Vitoriano Garcia lors de l'exposition organisée par l'Amicale Post-scolaire de Châtel en collaboration avec la Municipalité. La réalisation d'une fresque collective a retenu leur attention et le contact avec les artistes a permis de découvrir un mode d'expression artistique moins connue.

Fête des enfants

Comme chaque année, l'Amicale a proposé aux enfants qui participent aux activités de l'association une journée organisée par la fédération des œuvres Laïques de la Moselle avec le soutien du Conseil Général dans le cadre des mercredis loisirs. Cette manifestation s'est déroulée sur l'aire de loisirs du Moulin de Buding.

La matinée a été consacrée aux jeux, à la découverte d'un jardin pédagogique et du milieu. Ensuite, le pique nique, toujours très attendu par les enfants, a été suivi d'une promenade en forêt. Certains ont fait une cabane pendant que les autres ont participé à des jeux collectifs. A 15h, un spectacle « Ready » par la Compagnie « Pol et Freddy » a été très apprécié des enfants qui ont pris ensuite le goûter. Un temps ensoleillé a permis à chacun de bien profiter de cette journée.



Feux de la St-Jean

Tradition oblige, après une présentation dans les rues du village, le mannequin de la St Jean a été hissé au sommet du bûcher dressé par les bénévoles de l'association. Puis les nombreux Châtelais venus en famille pour l'occasion assistèrent à la mise à feu et ont pu se réchauffer aux flammes du foyer. Un feu d'artifices a été tiré pour clore la soirée.

Rallye du 1^{er} mai 2009



L'équipage Vincent Hoberdon, vainqueur en 2008, a eu le privilège de concocter le rallye 2009. Il a regroupé une quinzaine d'équipages à la découverte des localités environnantes dans une ambiance amicale et festive. Le thème était «Faites la fête». L'équipage «Joppin», vainqueur cette année donne déjà rendez-vous aux amateurs au rallye 2010 qu'il aura le plaisir d'organiser.



Fête d'été

« Nombreux furent les Châtelais à venir passer un agréable moment de détente lors de la Fête d'Été.



SAISON très SATISFAISANTE à L'U.S. CHATEL

Parcours comparable pour les deux équipes seniors, lesquelles, après avoir longtemps espéré se mêler à la lutte pour l'accèsion en division supérieure, ont dû revoir leurs ambitions à la baisse suite à un passage à vide au printemps. Elles terminent cependant à une place honorable et encourageante pour l'avenir compte tenu de la jeunesse des effectifs, respectivement 4^e et 3^e de leur championnat. Les vétérans, quant à eux, ont eu le loisir de disputer toute une série de rencontres amicales.

Les 18 ans finissent dauphins de leur groupe en Promotion d'Honneur et ont effectué une belle carrière dans les coupes. La palme revient aux 15 ans, champions de leur groupe en Excellence, ce qui leur permet d'accéder également à la Promotion d'Honneur. Les 13 ans se sont bien repris en 2^e partie de saison : reconvertis en foot à 7, ils se classent 1^{er} de leur groupe. Les benjamins se sont très bien défendus en Ligue (4^e). Poussins et débutants ont quant à eux participé régulièrement à tous les plateaux des critères. Pour terminer la saison dans la bonne humeur, petits et grands se sont retrouvés autour d'un barbecue très convivial.

Toutes les catégories ont beaucoup apprécié la possibilité qui leur a été offerte de s'entraîner dans la salle des sports pendant la trêve hivernale.

En outre, l'U.S. a organisé avec succès le réveillon de la St Sylvestre, une paella royale en mars et participé activement au téléthon, ainsi qu'au vide grenier du lundi de Pentecôte.

Avant l'assemblée générale qui s'est tenue le 26 juin, éducateurs et dirigeants se sont réunis pour dresser le bilan de la saison écoulée et jeter les perspectives de la future. Ils s'inquiètent quelque peu pour l'avenir, suite aux difficultés rencontrées pour assurer l'encadrement des différentes équipes. Il serait vraiment regrettable de ne pas pouvoir en engager certaines. Seule une plus grande implication des Châtelois et des parents permettrait d'assurer de meilleures conditions à tous ces jeunes très demandeurs pour la pratique de leur sport favori.

Contact : **Président** : 06 08 60 13 17
Secrétaire général : 06 16 99 15 78



Les 15 ans champions de leur groupe

Le club recherche également un ou plusieurs candidats à l'arbitrage (dès l'âge de 15 ans), fonction qui constitue une excellente école de la vie, une opportunité pour exercer une activité physique régulière, tout en s'assurant un pécule intéressant par des indemnités. La formation et l'équipement sont entièrement pris en charge.

Pétanque



Educateurs de l'école de foot et dirigeants



Entraînement en salle pour les 18 et 13 ans

C'est le **samedi 5 septembre 2009** que sera organisée par l'Union sportive la **20^e édition du challenge de pétanque de la Municipalité**, réservé aux habitants et aux membres des associations de Châtel.

Très prisé par les mordus des boules, ce traditionnel rendez-vous qui avait lieu initialement sur l'aire du Saulcy, transféré depuis 1995 dans le parc du centre socioculturel, constitue chaque année un moment très convivial de sport et de détente.

Pour marquer l'événement, il est envisagé de lui donner un relief particulier et de proposer, parallèlement au tournoi, différents jeux : concours de pointage, de tir, etc.

En outre, il sera suggéré aux boulistes et aux sympathisants de prolonger la soirée par un buffet campagnard pour lequel les inscriptions seront prises à partir de la mi-août. Des informations complémentaires seront données en temps voulu.

Contact : **Alain Poisneuf** 03 87 60 58 01

Volley-ball

Le jeudi 5 février, la salle de sports a servi de cadre pour la promotion du volley-ball. A l'affiche il y avait une rencontre amicale de haut niveau avec la participation des féminines de Moulines-les-Metz qui évoluent en régionale 1 et du Pôle Espoirs de Lorraine. Le Pôle Espoirs de Lorraine regroupe les jeunes espoirs du volley féminin de 16 à 18 ans de l'est de la France, ainsi que des jeunes filles de la Guadeloupe venant tenter leur chance en métropole. Elles sont dirigées par Annie Barbe, ancienne internationale et font leurs études au CREPS de Nancy. Pour l'anecdote, cette rencontre arbitrée par Albert Charpentier, secrétaire du comité départemental, s'est terminée par la victoire des espoirs en 5 sets.



Tennis

Le club de tennis de Châtel Saint Germain compte environ 110 adhérents et la saison 2008/2009 qui s'achève en partie avec l'arrivée des vacances d'été, a permis à 13 équipes de se mesurer à d'autres joueurs au travers de championnats, coupes et autres.

Mais les activités du club ne sont pas seulement réservées à des joueurs confirmés, elle doivent avant tout permettre à toute personne intéressée de se livrer à son loisir préféré dans un cadre agréable entouré d'eau et de forêts. La force du club, reconnue dans toute la région, est sa convivialité.

A travers l'école de tennis qui regroupe 40 jeunes de moins de 18 ans, le club se donne également les moyens d'assurer une formation pour les jeunes qui désirent développer leur capacité du jeu individuellement ou collectivement. Il leur est proposé des cours tout au long de l'année et des compétitions avec d'autres enfants du même âge (championnats, tournois).

A chaque début de printemps, le club organise par ailleurs le premier tournoi extérieur de la région. Par sa simplicité, son côté « arrangeant » en matière d'horaires et d'équité dans les rencontres, le tournoi de Châtel s'est forgé une réputation appréciée de tous les participants.

Si les inscriptions annuelles pour la saison suivante se déroulent en septembre, le club offre la possibilité aux habitants de Châtel et des communes environnantes de s'inscrire pour les mois d'été pour jouer sur les cinq courts extérieurs avec un tarif adapté. Pour cela, il suffit de prendre contact avec le président Jean-Marc Devin au 03 87 60 30 03



Rencontre badminton

L'USEP fête cette année ses 70 ans. C'est l'occasion de rappeler que cette association a pour but de développer le sport à l'école en organisant des rencontres sportives pendant et hors temps scolaire.

Une rencontre de badminton a été ainsi organisée pour les élèves du cycle 3 de la circonscription de Montigny-lès-Metz le mardi 28 et le jeudi 30 avril.

Des classes de Montigny-lès-Metz, Lessy, Châtel, Novéant, Moulines et Rozérieulles se sont rencontrées dans le gymnase de Châtel-Saint-Germain qui se prête bien à ce genre d'épreuves.

Au cours de ces rencontres les enfants ont été, tour à tour, acteurs et organisateurs. Pendant que des équipes s'affrontaient, d'autres enfants arbitraient ou tenaient le score.

Un goûter a été offert par l'USEP de la circonscription à tous les participants.



Les résultats :

CE2 : 1^{er} Novéant
2^{ème} Moulines Verlainne
3^{ème} Montigny Sangnier

CM1 : 1^{er} Châtel-Saint-Germain
2^{ème} Moulines Verlainne
3^{ème} Rozérieulles

CM2 : 1^{er} Châtel-Saint-Germain
2^{ème} Moulines Verlainne
3^{ème} Montigny Sangnier

Le repas des aînés

Le repas des aînés réunit toujours plus de convives invités de la municipalité. Cette année plus de 150 repas ont été servis dans une ambiance festive.

De jolies tables décorées par les conseillères municipales et les dames du CCAS, un menu de choix et un orchestre sympathique ont permis à tous de passer une agréable journée.



La doyenne du village honorée par la municipalité

La municipalité a souhaité honorer la doyenne du village, Madame Yvonne Stoecklin, 91 ans le 27 mars dernier, en lui offrant un bouquet de fleurs lors du repas des aînés. Elle était entourée d'une de ses filles et de son gendre. Depuis elle a quitté le village pour le Home de Préville à Moulins-Les-Metz.

Le 1^{er} régiment médical



Le 1^{er} régiment médical a ouvert ses portes au public, quartier Serret à Châtel-Saint-Germain, les samedi 13 et dimanche 14 juin 2009.

La dernière manifestation de ce type datait de 2005. Par ailleurs il est possible que celle-ci soit la dernière organisée en Moselle car le régiment devrait a priori quitter la garnison de Metz en 2011 pour rejoindre celle de La Valbonne. Il convenait donc de ne pas être absent à ce rendez-vous.

C'est sous un beau soleil qui ne devait pas nous quitter pendant les deux jours et après la cérémonie d'inauguration présidée par M. Marchal, maire de Châtel-Saint-Germain, le médecin général inspecteur Le Gallou directeur régional du service de santé à Metz et le médecin général Bordaguibel-Labayle conseiller santé du CFT à Lille et ancien chef de corps du régiment, que

les festivités ont commencé. Les stands et animations proposés, variés et conviviaux ont ravi les petits comme les grands. Par ailleurs nos militaires ont montré avec fierté leurs savoir-faire et suscité peut-être des vocations parmi les plus jeunes.

Le succès n'était pas garanti, car la concurrence en ce dernier week-end était rude, de nombreuses réjouissances ayant lieu dans Metz et son agglomération. Malgré cela, les habitants de la région messine ont montré une nouvelle fois leur attachement à l'armée en général et au 1^{er} régiment médical en particulier.

Le médecin en chef Marc Busin, chef de corps, remercie vivement les nombreux visiteurs et en particulier ceux de Châtel-Saint-Germain qui sont venus témoigner de leur amitié et honorer de leur présence notre régiment qui est aussi le leur.

Mini-quad

La déclaration et l'identification des mini-motos et des mini-quads.

Une nouvelle obligation

De quoi s'agit-il ?

Cette obligation concerne les engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder par construction, 25km/h. Désormais, les propriétaires de mini-motos et de mini-quads notamment doivent déclarer ces véhicules auprès du ministère de l'intérieur.

Un numéro d'identification sera délivré pour chaque machine, devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin et devra également figurer sur une plaque d'identification fixée sur le véhicule. Elle peut être retirée temporairement dans le cadre d'une pratique sportive sur un terrain adapté. Cette plaque comporte 6 chiffres de couleur blanche, répartis sur 2 lignes horizontales de 3 caractères chacune, sur fond bleu (couleurs différentes de la plaque d'immatriculation). Ce numéro d'identification n'est pas un

numéro d'immatriculation et n'autorise nullement à circuler sur la voie publique.

Contrevenir à cette interdiction de circulation est passible d'une contravention de 5^e classe, (amende d'un montant maximal de 1500 euros).

ATTENTION : le fait de ne pas effectuer la déclaration et l'identification est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4^e classe

(amende d'un montant maximal de 750 euros).

A partir de quand ?

A compter du 2 juin 2009 :

Les propriétaires actuels disposent d'un délai de 6 mois pour déclarer et identifier leur engin motorisé, soit jusqu'au 3 décembre 2009.

Pour toute nouvelle acquisition postérieure au 2 juin 2009, la déclaration doit intervenir dans les 15 jours.

Comment se procurer le formulaire de déclaration ?

- Sur internet : www.mon.service-public.fr

(permet également une télé-déclaration)

- ou www.interieur.gouv.fr

- En préfecture ou en sous-préfecture

Fête des écoles



Le samedi 13 juin 2009 on a dansé et chanté au centre socioculturel, déguisés en indiens.

Vendredi 12 juin 2009, les élèves de MS et GS se sont rendus au gymnase d'Amanvillers pour participer à une rencontre de course-saut-lancer.



Course d'orientation



Mardi 2 juin 2009, des enfants de Rozérieulles, Vaux, Moulins, Scy-Chazelles, Ste Marie et Amanvillers sont venus à l'école maternelle pour participer à une course d'orientation. C'est l'équipe de Châtel 3 qui a trouvé les 18 postes en 26 minutes seulement. Châtel a gagné la coupe.

Mardi 21 avril 2009, sortie à la ferme équestre de Sonvaux dans la Meuse.



Challenge de cross 2009



Mercredi 29 avril, le cross USEP organisé par l'association de Châtel-Saint-Germain a réuni 90 enfants des élèves du cycle 3 des écoles d'Ars-sur-Moselle, Châtel, Corny, Lessy, Montigny Pougny et Rozérieulles. Les trois premières équipes de trois coureurs furent récompensées ainsi que le vainqueur de chaque course. C'est en présence de M. Marchal, maire de Châtel, d'adjoints, de conseillers municipaux, de Gilles Ledoux, conseiller pédagogique, de responsables USEP de la circonscription et d'enseignants que les enfants ont reçu coupes et médailles.

Encore un grand bravo à tous les participants.

Résultats :

CE2 Filles
Par équipes : 1^{er} Rozérieulles
2^{ème} Lessy - 3^{ème} Châtel 1
1^{ère} de la course :
Vernier Rachel de Rozérieulles

CE2 Garçons
Par équipes : 1^{er} Châtel 1
2^{ème} Châtel 2
3^{ème} Rozérieulles 2
1^{er} de la course :
Toupance Thomas de Châtel

CM1 Filles
Par équipes : 1^{er} Châtel 1
2^{ème} Lessy 2 - 3^{ème} Lessy 1
1^{ère} de la course :
Mathieu Louise de Lessy

CM1 Garçons
Par équipes : 1^{er} Corny
2^{ème} Châtel 1 - 3^{ème} Rozérieulles
1^{er} de la course :
Lebon Paul de Corny

CM2 Filles
Par équipes : 1^{er} Pougny
2^{ème} Châtel 1 - 3^{ème} Châtel 2
1^{ère} de la course :
Ploncard Augustine de Châtel

CM2 Garçons
Par équipes : 1^{er} Châtel 1
2^{ème} Pougny - 3^{ème} Châtel 2
1^{er} de la course : **Nicolas Gasparotto de Châtel**

SOIREE CONCERT

Pari gagné et salle comble pour l'Association Châteloise pour la Culture et les Arts Vivants samedi 25 Avril pour la première grande soirée concert de l'association qui s'est tenue au centre socioculturel.

Ayant pour buts de réunir toutes les catégories d'âges, aider des groupes régionaux à se faire connaître et de faire passer un moment mémorable à tous, la soirée a atteint ses objectifs !

C'est le groupe d'Argancy « **Kumbele** » qui a ouvert le bal. Composé d'habiles percussionnistes et de danseuses pleines de grâce, leur spectacle a fait voyager le public jusqu'en Afrique.

« **Mélodie Régnier Swing Band** », programmé en deuxième partie a su ravir le public en alternant compositions et reprises. On retiendra le talent des musiciens et la douce voix de la chanteuse.

Puis les 4 comparses de « **Noahidy** » ont investi la scène avec des chansons tantôt reggae jazz, tantôt rock. Mu par une énergie débordante, le quatuor a insufflé au public une extraordinaire ambiance festive.

Heureuse de ce succès, l'association travaille sur un prochain évènement qui, elle l'espère, sera tout aussi vivant !

Vous pouvez consulter le site internet www.accav.fr et y laisser vos messages et suggestions. A très bientôt pour de nouveaux évènements culturels.



CONCOURS PHOTO

Une trentaine d'artistes en herbe de tous âges ont participé au premier évènement organisé par l'Association Châteloise pour la Culture et les Arts Vivants (ACCAV).

Les clichés, sur le thème « Autour de chez moi » ont été exposés à la bibliothèque municipale du 28 Mars au 2 Mai. Lors d'un chaleureux vernissage ont été récompensés :

Catégorie -16 ans :

1. Marie Amandine Lefebvre.
2. Axel Marchal - 3. Florent Nonnon
4. Cécile Buecheler - 5. Angeline Angot

Catégorie +16 ans :

1. Catherine Matte - 2. Jean Thérion
3. Jean Luc Matte - 4. Josette Dauphin
5. Céline Marchal

Merci à tous les participants !

